

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

203-19

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 27 novembre 2019 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Noël :	préfet;
M. Pierre Cormier :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
M. Jean-Marc Collin :	conseiller, maire suppléant de Longue-Pointe-de-Mingan;
M. Martin Côté :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
M. Léonard Labrie :	conseiller, maire d'Aguanish;
M. André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
M. John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M ^{me} Lorenza Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre;
M ^{me} Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M ^{me} Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
M ^{me} Fanie Boudreau :	directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;
M. Jonathan Turbis :	analyste financier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019;
4. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES;
5. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES :
 - 5.1 Prévisions budgétaires 2020;
 - 5.2 Répartitions 2020;
6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT:
 - 6.1 Demandes de conformité;
 - 6.2 Commission des droits des enfants et de la protection de la jeunesse;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



204-19

7. ADMINISTRATION ET GESTION :
 - 7.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
 - 7.2 Fonds de diversification économique – Dates de tombée;
 - 7.3 Fonds de soutien au développement de communautés en santé;
 - 7.4 Voyages Coste;
 - 7.5 Assurance inventaire et évaluation;
 - 7.6 Politique de gestion des mots de passe;
 - 7.7 Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC et du comité administratif;
 - 7.8 Plan de sécurité civile du TNO du Lac-Jérôme;
 - 7.9 Manitou - Demandes de subvention;
 - 7.10 Logiciel de travail – Gestion du territoire;
 - 7.11 Carrefour famille Minganie – Marché aux puces;
 - 7.12 Ressources humaines;
 - 7.13 Déplacements des élus;
8. AFFAIRES NOUVELLES :
 - 8.1 Alliance pour la solidarité;
 - 8.2 Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
 - 8.3 Croisières internationales;
9. PÉRIODE DE QUESTIONS;
10. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 préalablement à la présente séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 tel que soumis.

4. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le préfet dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

5. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

5.1 Prévisions budgétaires 2020

Les membres du conseil prennent connaissance du projet de prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 préparé en collaboration avec le comité administratif de la MRC de Minganie.

A. Adoption de la partie 1 des prévisions budgétaires 2020

Il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie adopte les prévisions budgétaires 2020 relatives à la partie 1 du budget (Conseil, gestion financière et administrative, évaluation, prévention incendie, matières résiduelles, aménagement du territoire,

205-19

PROCÈS-VERBAL

MRC
de
MINGANIE



206-19

programme d'aménagement durable des forêts, Manitou, développement de projets, mini centrales, communication / développement stratégique / ressources humaines, développement économique, Fonds MRC, bande passante / dorsale / villages branchés, gestion du territoire – baux et extraction, terrain récréatif de la CSMCN, complexe aquatique, cartographie des eaux souterraines), telles que recommandées par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

B. Adoption de la partie 2 des prévisions budgétaires 2020

Il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2020 relatives à la partie 2 (Boues de fosses septiques) du budget, telles que recommandées par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

207-19

C. Adoption de la partie 3 des prévisions budgétaires 2020

Il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2020 relatives à la partie 3 (Service en commun d'inspection municipale) du budget, telles que recommandées par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

208-19

D. Adoption de la partie 5 des prévisions budgétaires 2020

Il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2020 relatives à la partie 5 (Inspection/Équilibrage) du budget, telles que recommandées par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

209-19

E. Adoption de la partie 6 des prévisions budgétaires 2020

Il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2020 relatives à la partie 6 (haute-vitesse / réseau résidentiel) du budget, telles que recommandées par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

210-19

F. Adoption de la partie 7 des prévisions budgétaires 2020

Il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

PROCÈS-VERBAL

MRC
de
MINGANIE



211-19

- D'adopter les prévisions budgétaires 2020 relatives à la partie 7 (Cotisation à la FQM) du budget, telles que recommandées par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

5.2 Répartitions 2020

Les membres du conseil prennent connaissance des répartitions inhérentes aux prévisions budgétaires adoptées précédemment.

A. Adoption de la partie 1 des répartitions 2020

Il est proposé par madame Lorenza Beaudin, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- D'adopter les répartitions des dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2020, partie 1 du budget (quote-part générale, évaluation, prévention incendie, matières résiduelles, aménagement, Manitou, développement stratégique / ressources humaines / communications, développement économique, terrain récréatif de la CSMCN, complexe aquatique, cartographie des eaux souterraines), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

B. Adoption de la partie 2 des répartitions 2020

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- Que les élus concernés par la partie 2 des prévisions budgétaires adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2020, partie 2 du budget (Boues de fosses septiques), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

C. Adoption de la partie 3 des répartitions 2020

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- Que les élus concernés par la partie 3 des prévisions budgétaires adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2020, partie 3 du budget (Service en commun d'inspection municipal), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

D. Adoption de la partie 5 des répartitions 2020

Il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- Que les élus concernés par la partie 5 des prévisions budgétaires adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2020, partie 5 du budget (Inspection/Équilibrage), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

212-19

213-19

214-19

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE

215-19



216-19

217-19

E. Adoption de la partie 7 des répartitions 2020

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- Que les élus, concernés par la partie 7 des prévisions budgétaires adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2020, partie 7 (Cotisation à la FQM), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Demandes de conformité

Attendu le règlement n° 2019-07 adopté par la municipalité de L'Île-d'Anticosti ayant pour but de modifier le règlement de zonage n° 6-0432-Z de la municipalité;

Attendu que le conseil de la MRC de Minganie doit, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, examiner et approuver, s'il y a lieu, les modifications réglementaires;

Attendu que ce règlement n° 2019-07 modifie les limites du périmètre urbain de la municipalité pour concordance avec le périmètre urbain apparaissant au schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

Attendu que ce règlement n° 2019-07 n'engendre aucune contradiction ou incompatibilité avec les orientations d'aménagement et de développement de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° 2019-07 adopté par la municipalité de L'Île-d'Anticosti, lequel est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

6.2 Commission des droits des enfants et de la protection de la jeunesse

Attendu l'appel de mémoire dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie rédige un mémoire qui abordera les éléments suivants :
 - Le financement au prorata du nombre d'enfants;
 - La nécessité de prise en compte de la complexité territoriale et du caractère atypique de la région;
 - Les services de proximité;
 - L'importance des services de santé et services sociaux solides ayant un financement adéquat pour couvrir le territoire;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

218-19



- L'importance du partenariat, de la concertation et de la mobilisation de tous les acteurs du milieu;
- La crainte du déploiement de la Loi 40.

7. ADMINISTRATION ET GESTION

7.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer « 7.1 A », la liste des dépenses «7.1 B», ainsi que le document «Ajout au budget - 7.1 C»;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, les montants non déjà affectés et d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°218-19.

Certifié en date du 27 novembre 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7.2 Fonds de diversification économique – Dates de tombée

219-19

Il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que les prochaines dates de tombée pour le dépôt de projets dans le cadre du Fonds de diversification économique de la MRC soient le 12 janvier 2020, le 10 mai 2020 et le 13 septembre 2020.

7.3 Fonds de soutien au développement de communautés en santé

a) Fauteuil roulant adapté

Attendu la correspondance de l'Espoir de Shelna en date du 12 septembre 2019 demandant l'accessibilité d'un fauteuil roulant adapté au Complexe aquatique de Minganie;

Attendu la lettre d'appui à cette dite demande provenant du CISSS Côte-Nord en date du 13 septembre 2019;

Attendu les possibilités d'entreposage et d'entretien de cet équipement à même le complexe aquatique;

Attendu que cet équipement pourra être utilisé par l'ensemble de la population de la Minganie;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

220-19



221-19

Attendu les sommes disponibles dans le cadre du Fonds de soutien au développement de communautés en santé qui se veut un levier permettant la réalisation d'initiatives favorisant l'amélioration de la santé, des conditions et de la qualité de vie de la population nord-côtière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie présente une demande dans le but d'acquérir un fauteuil roulant adapté pour les besoins des utilisateurs du Complexe aquatique de Minganie, et ce, dans le cadre du Fonds de soutien au développement de communautés en santé;
- Que la MRC engage les sommes nécessaires pour la réalisation de ce projet en fonction des paramètres dudit Fonds;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

b) Dates de tombée

Il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que les prochaines dates de tombée pour le dépôt de projets dans le cadre du Fonds de soutien au développement de communautés en santé de la MRC soient le 27 janvier 2020, le 18 mai 2020 et le 21 septembre 2020.

7.4 Voyages Coste

Attendu la demande de partenariat financier de Voyages Coste aux termes de la résolution numéro 19107-1 adoptée par la coopérative le 7 novembre 2019;

Attendu l'analyse de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) qui estime à 100 000 \$ les besoins de fonds de roulement pour sauvegarder Voyages Coste;

Attendu le plan redressement et le plan de développement organisationnel déposés par la CDRQ;

Attendu que les outils traditionnels de financement ne sont plus disponibles pour la coopérative;

Attendu l'effort financier de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre dans ce dossier;

Attendu l'importance de travailler en réseau avec les principaux partenaires, afin de profiter des effets de synergie;

Attendu la nécessité pour Voyages Coste de structurer l'offre sous forme de forfaits tout en offrant aussi de hauts standards de service à la clientèle;

Attendu les opportunités qu'offre le territoire de la MRC de Minganie et de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

222-19

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie contribue financièrement au redressement de Voyages Coste pour un montant de 35 000 \$, et ce, aux conditions suivantes :
 - Que la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent contribue également financièrement au redressement de Voyages Coste pour un montant de 35 000 \$;
 - Que les membres de Voyages Coste injectent une somme de 35 000 \$ supplémentaire dans la coopérative;
 - Que Voyages Coste procède à la mise en vente du bateau «L'Express Anticosti »;
 - Que Voyages Coste se concentre sur sa mission d'organiser et de commercialiser l'offre touristique de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord;
 - Que Voyages Coste soit accompagné par la CDRQ dans le cadre de la mise en œuvre de ses plans de redressement et de développement organisationnel qui devront se concentrer sur le redressement financier, le suivi et la bonification des pratiques de gouvernance, ainsi qu'à l'atteinte des standards élevés de service à la clientèle;
 - Que Voyages Coste et la CDRQ présentent un rapport mensuel aux MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et de Minganie et à Tourisme Côte-Nord faisant état des résultats financiers et de l'avancement des plans de redressement et de développement organisationnel;
- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 35 000 \$ donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°222-19.

Certifié en date du 27 novembre 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7.5 Assurance inventaire et évaluation

Attendu l'offre de services de SPE Valeur assurable pour l'évaluation de l'ensemble des immeubles et des équipements de la MRC, afin de déterminer les couvertures d'assurance pour retrouver la valeur à neuf en cas de sinistre, et ce, pour un montant maximal de 11 990 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte la proposition d'assurance de SPE Valeur assurable pour déterminer la valeur assurable de l'ensemble des immeubles et des équipements de la MRC au montant maximal de 11 990 \$;

223-19

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



- Que le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe soient autorisés à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°223-19.

Certifié en date du 27 novembre 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7.6 Politique de gestion des mots de passe

Attendu que la MRC a adhéré à l'assurance «cybercriminalité» de la MMQ qui vise la protection de données et le vol d'informations;

Attendu qu'une condition de la MMQ pour l'adhésion de cette assurance «cybercriminalité» est l'adoption d'une Politique de gestion des mots de passe, afin de maximiser la protection des systèmes d'informations appartenant à la MRC;

Attendu qu'une telle politique doit préciser les règles et modalités que les employés doivent respecter en matière d'utilisation des mots de passe;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- D'adopter la politique intitulée «Politique de gestion des mots de passe» telle que soumise, laquelle est annexée au présent procès-verbal.

7.7 Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC et du comité administratif

Attendu que l'article 148 du Code municipal prévoit que la MRC doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier des séances ordinaires du conseil des maires et du comité administratif en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC de Minganie pour l'année 2020 qui se tiendront à 15 heures soit adopté comme suit :
 - 21 janvier 2020 à Havre-Saint-Pierre;
 - 18 février 2020 à Havre-Saint-Pierre;
 - 17 mars 2020 à Havre-Saint-Pierre;
 - 21 avril 2020 à Havre-Saint-Pierre;
 - 19 mai 2020 à Havre-Saint-Pierre;
 - 16 juin 2020 à L'Île-d'Anticosti;
 - 25 août 2020 à Aguanish;
 - 15 septembre 2020 à Havre-Saint-Pierre;
 - 20 octobre 2020 à Havre-Saint-Pierre;
 - 25 novembre 2020 à Havre-Saint-Pierre;

224-19

225-19

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- Que le calendrier des séances du comité administratif de la MRC de Minganie pour l'année 2020 qui se tiendront à 15 heures à Havre-Saint-Pierre soit adopté comme suit :
 - 4 novembre 2020;
 - 10 novembre 2020;
- Qu'un avis public du contenu de ces calendriers soit publié conformément à la loi;
- D'autoriser les frais de déplacements et de séjours liés à ces déplacements;
- D'affecter les sommes correspondantes et d'en autoriser les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°225-19.

Certifié en date du 27 novembre 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7.8 Plan de sécurité civile du TNO du Lac-Jérôme

a) Nominations

Attendu que les municipalités du Québec sont vulnérables et sont aux prises avec des aléas d'origine naturelle ou anthropique ;

Attendu que la MRC de Minganie agit à titre de municipalité sur le territoire non organisé (TNO) du Lac-Jérôme ;

Attendu que la MRC reconnaît que le TNO du Lac-Jérôme peut être victime d'un sinistre en tout temps et voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir ;

Attendu que la MRC désire doter le TNO du Lac-Jérôme d'une préparation générale en vue d'être en mesure de faire face à tout type de sinistre;

Attendu que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile ;

Attendu que la mise en place de mesures de préparation aux sinistres et l'élaboration d'un plan de sécurité civile sont des tâches complexes qui nécessitent la participation de plusieurs services de la MRC ;

Attendu que ces mesures de préparation aux sinistres, ainsi que le plan de sécurité civile doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier par la MRC ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

PROCÈS-VERBAL

MRC
de
MINGANIE



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

- Que madame Nathalie de Grandpré, directrice générale de la MRC soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et que madame Sara Richard, directrice du service d'aménagement et du développement du territoire de la MRC soit nommée responsable de l'élaboration du plan de sécurité civile du TNO du Lac-Jérôme ;
- Que le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres soit mandaté afin :
 - D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
 - D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
 - De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes à suivre lors de sinistres;
 - D'assurer le suivi des besoins en matière de formations et d'exercices;
 - D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
 - De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile municipale;
- Que les divers services concernés de la MRC soient rendus disponibles pour soutenir ce responsable dans la réalisation de ses mandats et que les ressources nécessaires de la MRC soient mises à sa disposition.

b) Organisation municipale de la sécurité civile

Attendu que la MRC de Minganie agit à titre de municipalité sur le territoire non organisé (TNO) du Lac-Jérôme ;

Attendu que la MRC voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur le TNO du Lac-Jérôme en accord avec les recommandations de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique à cet effet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Collin, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;
- Que les élus et employés occupant les postes suivants soient désignés et informés par la MRC pour occuper les fonctions suivantes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile :

Fonction en situation d'urgence	Fonction habituelle
Relations avec les médias	Préfet
Relations avec les médias – Substitut	Préfet suppléant
Coordonnateur municipal de sécurité civile Responsable mission administration	Directrice générale

PROCÈS-VERBAL**MRC
de
MINGANIE**

Coordonnateur municipal de sécurité civile – adjoint ou substitut Responsable mission administration – Substitut	Directrice générale adjointe
Adjoint mission administration Responsable mission communications	Contrôleur et analyste financier Ressources humaines, communication et développement stratégique
Responsable mission communications – Substitut	Soutien Comax et service de développement économique
Responsable mission services aux personnes sinistrées	Directrice de l'aménagement et du développement du territoire
Responsable mission services aux personnes sinistrées – substitut	Secrétaire de direction
Responsable mission services techniques et transports	Directeur du développement économique
Responsable mission services techniques et transports – Substitut	Inspectrice en bâtiment
Responsable mission secours aux personnes sinistrées	Préventionniste régional des incendies
Responsable mission secours aux personnes sinistrées – Substitut	Coordonnateur aux matières résiduelles
Personnes désignées pour approuver les messages à la population, la diffusion des messages d'alerte, lancer l'alerte à la population, autoriser l'évacuation ou la mise à l'abri ou ouvrir le centre de coordination	Préfet Préfet suppléant Directrice générale Directrice générale adjointe

c) Comité municipal de sécurité civile

Attendu que la MRC de Minganie agit à titre de municipalité sur le territoire non organisé (TNO) du Lac-Jérôme ;

Attendu que la MRC doit créer un comité municipal de sécurité civile du TNO du Lac-Jérôme pour se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur le TNO;

228-19

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que les personnes suivantes soient nommées à titre de membre du comité municipal de sécurité civile du TNO du Lac-Jérôme :
 - Nathalie de Grandpré, coordonnatrice municipale de la sécurité civile;
 - Sara Richard, responsable du plan et responsable mission aux personnes sinistrées;

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



- Martin Desrosiers, responsable mission secours aux personnes sinistrées;
- Sylvie Angel, responsable mission communications;

➤ Que ce comité de sécurité civile soit mandaté afin :

- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes à suivre lors de sinistres;
- D'élaborer un programme de formation dédié à la sécurité et d'assurer son suivi;
- D'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile municipale.

7.9 Manitou – Demandes de subvention

Il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise la présentation du projet « Amélioration du sentier pédestre Ouest – Rivière Manitou » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ce, dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- Que la MRC de Minganie autorise la présentation du projet « Amélioration du sentier pédestre Ouest – Rivière Manitou » auprès de la Fondation de la faune du Québec mandataire auprès d'Hydro-Québec pour le programme de subvention « Fondation Hydro-Québec pour l'environnement »;
- Que la MRC de Minganie accepte d'assumer sa part des coûts admissibles au projet, ainsi que les coûts d'exploitation continue;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution;
- D'affecter les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°229-19.

Certifié en date du 27 novembre 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



230-19

7.10 Logiciel de travail – Gestion du territoire

Attendu le besoin d'utilisation d'un logiciel de cartographie convivial pour les 6 employés du service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC;

Attendu la proposition du Groupe SYGIF Inc. pour l'achat du logiciel SYG – GIS Héritage;

Attendu que ce logiciel permet d'élaborer une base de données reliée à la cartographie;

Attendu que ce logiciel pourra être éventuellement utilisé par toutes les municipalités du territoire;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- D'autoriser l'achat du logiciel SYG – GIS Héritage auprès du Groupe SYGIF Inc. pour un montant de 14 000 \$ plus les taxes applicables, incluant un contrat de support annuel au montant de 1 500 \$, l'implantation du logiciel et des données au montant de 1 200 \$ et l'hébergement des données de cartographie représentant un montant de 1 800 \$;
- D'autoriser l'achat des tablettes électroniques pour l'utilisation terrain du logiciel ;
- D'autoriser la formation des employés du service d'aménagement et du développement du territoire au coût de 3 860 \$;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution;
- D'affecter les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°230-19.

Certifié en date du 27 novembre 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7.11 Carrefour famille Minganie – Marché aux puces

Attendu que l'objectif du projet de marché aux puces du Carrefour famille Minganie est de récolter des dons matériels provenant de la population pour ensuite les vendre à très faible coût ;

Attendu que ce service de réemploi permet de réduire la quantité de matière éliminée au lieu d'enfouissement et de prolonger la durée de vie de ces biens récoltés;

Attendu que ce projet de réemploi engendre des retombées positives au niveau environnemental, économique et social ;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



231-19

Attendu que l'analyse du bilan annuel des dépenses et des revenus du marché aux puces fourni par le Carrefour famille Minganie est déficitaire sans l'aide de la MRC, et ce, malgré les nombreuses heures de bénévolat et les nombreuses transactions;

Attendu que le Carrefour famille Minganie souhaite poursuivre et développer davantage le projet de marché aux puces ;

Attendu la situation financière précaire du Carrefour famille Minganie étant financé à la mission ;

Attendu l'importance du soutien de la MRC dans le démarrage du projet de marché aux puces du Carrefour famille Minganie en ayant contribué financièrement à la location d'un local de septembre 2017 à août 2019 ;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte de prolonger sa contribution financière pour la location d'un local pour la tenue du marché aux puces représentant des frais mensuels de location de 550 \$ / mois, et ce, pour la période de septembre 2019 à décembre 2020;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement ;
- Que le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe soient autorisés à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°231-19.

Certifié en date du 27 novembre 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7.12 Ressources humaines

a) Agent d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération des matières résiduelles

Attendu l'embauche de madame Cindy Noël de 2016 à 2018, afin de réaliser le Plan d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération en Minganie;

Attendu le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Minganie en vigueur depuis le 21 août 2018;

Attendu que le PGMR adopté par la MRC prévoit des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

232-19

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie embauche madame Cindy Noël à titre d'agente d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération des matières résiduelles, afin de réaliser les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation du PGMR de la MRC, et ce, à raison de 260 heures par année jusqu'en 2024;
- Que les dispositions de la convention collective en vigueur au sein de la MRC s'appliquent;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°232-19.

Certifié en date du 27 novembre 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

b) Complexe aquatique de Minganie

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence », article 4.1 c.

Liste des personnes embauchées :

Sylvie Loïselle à la fonction de préposée à l'entretien du Complexe aquatique de Minganie à titre de salariée temporaire, et ce, à compter du 13 novembre 2019 et selon les dispositions de la convention collective de la MRC.

Johney Cormier à la fonction de sauveteur moniteur au sein du Complexe aquatique de Minganie à titre de salarié permanent, et ce, à compter du 25 novembre 2019 et selon les dispositions de la convention collective de la MRC.

Stéphanie Patry, à la fonction de sauveteur moniteur au sein du Complexe aquatique de Minganie à titre de salariée permanente, et ce, à compter du 25 novembre 2019 et selon les dispositions de la convention collective de la MRC.

Mia Monger, employée contractuelle au sein du Complexe aquatique de Minganie à titre d'assistante-sauveteur du 11 novembre 2019 au 31 décembre 2020, et ce, selon les dispositions du contrat d'embauche.

Ève Chevalier, employée contractuelle au sein du Complexe aquatique de Minganie à titre d'assistante-sauveteur moniteur du 7 novembre 2019 au 31 décembre 2020, et ce, selon les dispositions du contrat d'embauche.

Martin Guay, employé contractuel au sein du Complexe aquatique de Minganie à titre d'assistant-sauveteur du 19 novembre 2019 au 31 décembre 2020, et ce, selon les dispositions du contrat d'embauche.

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

233-19

Les employés contractuels suivants au sein du Complexe aquatique de Minganie du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020, et ce, selon les dispositions des contrats d'embauche :

Anne-Sophie Perron, assistante-sauveteur moniteur
Angelina Maheux, assistante-sauveteur moniteur
Marilou Bourdon, assistante-sauveteur moniteur
Alexandra Landry, sauveteur moniteur
Liette Gagné, sauveteur moniteur
Tania Courtois, sauveteur moniteur
Lolita Vigneault, sauveteur moniteur et moniteur en sauvetage
Aurore Pérot, sauveteur moniteur
Linda Norbert, sauveteur moniteur
Patrick Cadieux, sauveteur moniteur
Eddy Landry, sauveteur moniteur
Nico Lebrun, sauveteur
Janie Pitre, sauveteur
Marilou Thériault, sauveteur moniteur
Coralie Maheux, sauveteur moniteur
Britany Richard, sauveteur moniteur
Charles Cummings, assistant sauveteur moniteur
Andréa Ayers, sauveteur
Ludovick Gallant Landry, sauveteur
Emmie Cormier, préposée à l'accueil
Élizabeth Jomphe, préposée à l'accueil
Christian Parisée, préposé à l'accueil

7.13 Déplacements des élus

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- D'entériner le déplacement du préfet à Sept-Îles le 14 octobre 2019 pour une rencontre de Éclaire Côte-Nord;
- D'entériner le déplacement du préfet à Québec du 28 au 31 octobre 2019 pour la Commission permanente sur l'énergie et les ressources naturelles de la FQM;
- D'entériner le déplacement du préfet à Québec les 12 et 13 novembre 2019 pour assister à la Commission parlementaire;
- D'entériner le déplacement du préfet à Québec le 21 novembre 2019 pour une rencontre de la Société du Plan Nord;
- D'autoriser le déplacement du préfet à Québec les 4, 5 et 6 décembre 2019 pour un conseil administratif de la FQM et une rencontre de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°233-19.

Certifié en date du 27 novembre 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



234-19

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Alliance pour la solidarité

Attendu que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales, lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Attendu la signature par la MRC de Minganie de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité le 21 décembre 2018;

Attendu que chacun des partenaires signataires de l'Alliance a convenu des actions à prioriser dans leurs milieux respectifs étant responsable de sa concertation locale et à déposer un plan d'action en ce sens;

Attendu que des dates de dépôt dans le cadre de ce Fonds doivent être définies selon le cadre de gestion de la MRC de Minganie;

Attendu l'avantage d'harmoniser les dates de dépôt du Fonds de l'Alliance pour la solidarité et du Fonds de soutien au développement des communautés en santé pour permettre à ces fonds d'être complémentaires dans le cadre de la réalisation de projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que les dates de tombée pour le dépôt de projets dans le cadre du Fonds de l'Alliance pour la solidarité soient le 27 janvier 2020, le 18 mai 2020 et le 21 septembre 2020.

8.2 Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Attendu l'avenant à l'entente sectorielle pour le développement des communautés en santé pour inclure l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

Attendu que le Secrétariat à la condition féminine a retenu la région de la Côte-Nord pour une entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour un montant de 200 000\$ par année pendant deux ans;

Attendu que la MRC de Minganie pourra soutenir des projets d'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que le programme se termine le 31 mars 2021 et que les argents doivent être dépensés au plus tard le 20 décembre 2021;

Attendu que ces sommes s'ajouteront à l'entente sectorielle pour le développement des communautés en santé en étant ciblées pour les femmes;

Attendu qu'un avenant à l'entente sectorielle pour le développement des communautés en santé est nécessaire pour donner effet à ce projet;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

235-19

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'entente sectorielle pour le développement des communautés en santé avec ses partenaires, afin de concrétiser le projet d'aide financière en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- De réaliser les processus nécessaires pour recevoir des projets et octroyer les subventions en conformité avec les conditions des programmes concernés.

8.3 Croisières internationales

Attendu que le Port de Havre-Saint-Pierre propose un projet d'offensive promotionnelle pour le recrutement de navires de croisières internationales en Minganie dans le cadre de son budget 2020 ;

Attendu que cedit projet est estimé à 45 000\$;

Attendu que les revenus actuels des croisières internationales pour le Port de Havre-Saint-Pierre ne sont pas suffisants pour une telle activité ;

Attendu que cedit projet est un projet admissible dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) puisqu'il «*contribue à la croissance d'une entreprise existante* » et concorde avec les priorités régionales dudit Fonds, dont «*Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord* » et «*Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs* »;

Attendu que cedit projet cadre également avec l'action 4 de la planification stratégique de développement touristique pour l'ensemble de la Minganie adoptée par la MRC soit : «*Augmenter les efforts promotionnels* »;

236-19

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie supporte le projet d'offensive promotionnelle pour le recrutement de navires de croisières internationales en Minganie par le Port de Havre-Saint-Pierre;
- Que le service de développement économique de la MRC accompagne le promoteur pour le dépôt de sa demande dans le cadre du FARR, et ce, selon les critères établis par le programme.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

237-19

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15 h 35.

Le préfet,

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Luc Noël

Nathalie de Grandpré

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR. TRÉS.

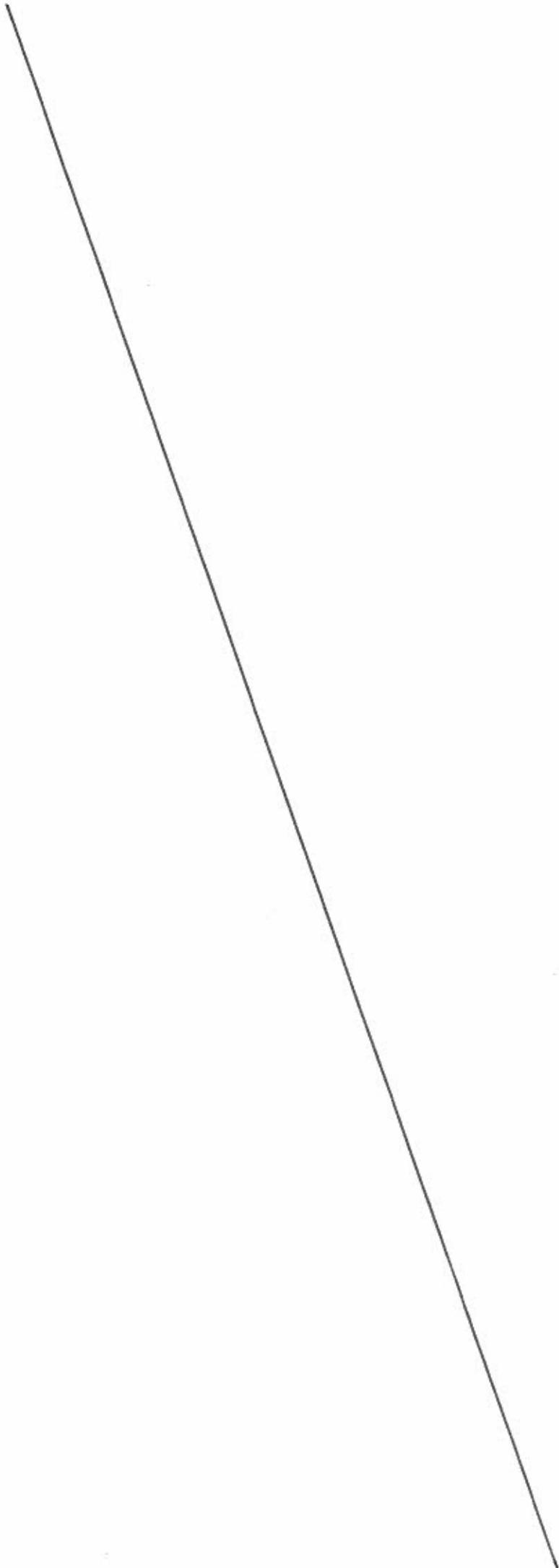


Tableau 1. PRÉVISIONS DES REVENUS ET DES DÉPENSES 2020

DÉPENSES	2019	2020	Variations 2019-2020	
Partie 1.1 Conseil	211 729 \$	219 077 \$	7 348	3,5%
Partie 1.2 Gestion financière et administrative	813 010 \$	883 021 \$	70 010	8,6%
Partie 1.3 Évaluation mise à jour	159 324 \$	136 067 \$	(23 257)	-14,6%
Partie 1.4 Prévention incendie	119 369 \$	110 249 \$	(9 120)	-7,6%
Partie 1.5 Matière résiduelle	306 316 \$	312 304 \$	5 988	2,0%
Partie 1.6 Aménagement du territoire	206 853 \$	259 705 \$	52 852	25,6%
Partie 1.7 Programme d'amé. durable des forêts	102 155 \$	63 898 \$	(38 257)	0,0%
Partie 1.8 Manitou	114 228 \$	125 050 \$	10 822	9,5%
Partie 1.9 Développement de projets	193 002 \$	457 837 \$	264 835	137,2%
Partie 1.10 Mini centrales	1 095 974 \$	1 095 974 \$	0	0,0%
Partie 1.11 Communication/dev.stratégique/Ress. Humaines	119 738 \$	122 748 \$	3 010	2,5%
Partie 1.12 (A) Développement économique	673 712 \$	638 877 \$	(34 835)	-5,2%
Partie 1.12 (B) Fonds MRC	3 831 152 \$	8 338 270 \$	4 507 117	117,6%
Partie 1.13 Bande passante / Dorsale / villages branchés	358 545 \$	360 238 \$	1 693	0,5%
Partie 1.14 Gestion du territoire - Baux et extraction	261 918 \$	294 680 \$	32 762	12,5%
Partie 1.15 Terrain récréatif (commission scolaire)	10 000 \$	0 \$	(10 000)	-100,0%
Partie 1.16 Complexe aquatique	4 377 811 \$	1 631 095 \$	(2 746 716)	-62,7%
Partie 1.18 Cartographie des eaux souterraines	10 000 \$	10 000 \$	0	0,0%
Total partie 1	12 964 837 \$	15 059 089 \$	2 094 253	16,2%

Partie 2 Boues de fosses septiques	121 999 \$	109 875 \$	(12 124)	-9,9%
Partie 3 Service en commun d'inspection municipale	112 269 \$	111 115 \$	(1 154)	-1,0%
Partie 4 Ressource technique en ingénierie	95 442 \$	- \$	(95 442)	-100,0%
Partie 5 Inspection/équilibre	57 557 \$	22 995 \$	(34 562)	-60,0%
Partie 6 Implantation de la haute-vitesse / local	376 057 \$	345 133 \$	(30 924)	-8,2%
Partie 7 Cotisation à la FQM	9 500 \$	8 959 \$	(541)	0%
Partie 8 Régies de gestion des déchets	3 000 \$	3 000 \$	0	0,0%
TOTAL DES DÉPENSES	13 740 660 \$	15 660 166 \$	1 919 506	14,0%

PROVENANCE DES REVENUS	2019	2020	Variations 2019-2020	
Toutes les municipalités (Quotes-parts)	1 031 546 \$	1 642 388 \$	610 842	59,2%
Certaines municipalités (Quotes-parts)	301 919 \$	227 216 \$	(74 703)	-24,7%
Total des municipalités	1 333 465 \$	1 869 604 \$	536 139	40,2%
Quotes-parts - Ekuanitshit & Nutashkuan (CAM)	- \$	42 391 \$	42 391	
Autres revenus	6 119 978 \$	9 061 293 \$	2 941 315	48,1%
Total des subventions	2 687 441 \$	3 241 945 \$	554 504	20,6%
Total des revenus d'affectation	3 599 777 \$	1 444 933 \$	(2 154 844)	-59,9%
TOTAL DES REVENUS	13 740 661 \$	15 660 166 \$	1 919 505	13,97%
Sans complexe aquatique	9 362 850 \$	14 029 071 \$	4 666 221	49,84%
Sans complexe aquatique & les redevances HQ	6 612 850 \$	7 529 071 \$	916 221	13,86%

Tableau 2. RÉPARTITIONS GLOBALES DES CONTRIBUTIONS MUNICIPALES 2020
MRC DE MINGANIE

PARTIE 1	2020											Différence	%
	AGU	BJB	HSP	IDA	LPM	NAT	RAT	RSJ	TOTAL	2019	\$		
Quote-part générale	24 048 \$	8 309 \$	334 036 \$	20 236 \$	44 479 \$	26 394 \$	26 394 \$	24 537 \$	508 434 \$	363 480 \$	144 954 \$	39,9%	
Évaluation	15 512 \$	9 525 \$	33 472 \$	15 512 \$	16 056 \$	15 512 \$	16 056 \$	14 423 \$	136 067 \$	159 324 \$	(23 257) \$	-14,6%	
Prévention incendie	4 533 \$	1 709 \$	39 234 \$	4 979 \$	6 316 \$	4 607 \$	8 545 \$	4 384 \$	74 308 \$	74 308 \$	(0) \$	0,0%	
Matières résiduelles	6 998 \$	2 422 \$	86 241 \$	693 \$	11 806 \$	9 046 \$	8 548 \$	5 413 \$	131 167 \$	145 453 \$	(14 286) \$	-9,8%	
Aménagement	11 127 \$	4 475 \$	53 611 \$	4 935 \$	12 279 \$	11 260 \$	16 143 \$	11 152 \$	124 981 \$	124 981 \$	0 \$	0,0%	
Manitou	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	24 000 \$	24 000 \$	- \$	0,0%	
Dév.. Strat/RH/Comm.	1 419 \$	490 \$	19 710 \$	1 194 \$	2 624 \$	1 557 \$	1 557 \$	1 448 \$	30 000 \$	30 000 \$	- \$	0,0%	
Développement écono	6 372 \$	2 412 \$	45 909 \$	5 355 \$	9 153 \$	6 282 \$	8 991 \$	5 526 \$	90 000 \$	90 000 \$	- \$	0,0%	
Terrain récréatif comm sco	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0 \$	10 000 \$	(10 000) \$	-100,0%	
Complexe Aquatique	7 505 \$	13 775 \$	432 211 \$	6 584 \$	25 161 \$	9 896 \$	8 927 \$	9 372 \$	513 431 \$	- \$	513 431 \$	100,0%	
Carto - eaux souterraines	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	10 000 \$	10 000 \$	- \$	0,0%	
Total partie 1	81 764 \$	47 367 \$	1 048 674 \$	63 736 \$	132 125 \$	88 804 \$	99 412 \$	80 506 \$	1 642 388 \$	1 031 546 \$	610 842 \$	59,2%	
PARTIE 2 BFS	25 062 \$	315 \$	14 429 \$	- \$	253 \$	28 905 \$	11 064 \$	14 580 \$	94 609 \$	96 747 \$	(2 138) \$	-2,2%	
P3 - Inspection municipal	20 109 \$	8 308 \$	- \$	- \$	- \$	20 857 \$	32 330 \$	19 511 \$	101 115 \$	98 269 \$	2 846 \$	2,9%	
PARTIE 4 ingénieur	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
PARTIE 5 Équilibrage	1 840 \$	1 495 \$	6 669 \$	4 599 \$	2 529 \$	2 185 \$	2 185 \$	1 495 \$	22 995 \$	57 557 \$	(34 562) \$	-60,0%	
PARTIE 6 Haute vitesse	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	40 338 \$	(40 338) \$	100,0%	
PARTIE 7. FQM	1 019 \$	- \$	3 402 \$	- \$	1 019 \$	1 019 \$	1 019 \$	1 019 \$	8 497 \$	9 007 \$	(510) \$	100,0%	
Grand total 2020	129 794 \$	57 485 \$	1 073 173 \$	68 335 \$	135 927 \$	141 770 \$	146 010 \$	117 110 \$	1 869 604 \$	1 333 464 \$	536 140 \$	40,2%	
Grand total 2019	128 577 \$	49 045 \$	592 383 \$	59 775 \$	111 601 \$	131 109 \$	148 537 \$	112 438 \$	1 333 464 \$				
Variation en \$	1 217 \$	8 440 \$	480 790 \$	8 560 \$	24 326 \$	10 661 \$	(2 527) \$	4 672 \$	536 140 \$				
Variation en %	0,9%	17,2%	81,2%	14,3%	21,8%	8,1%	-1,7%	4,2%	40,2%				
2020 sans complexe aquatique	122 289 \$	43 710 \$	640 962 \$	61 751 \$	110 766 \$	131 874 \$	137 083 \$	107 738 \$	1 356 173 \$				
Variation en \$	(6 288) \$	(5 335) \$	48 579 \$	1 976 \$	(835) \$	765 \$	(11 454) \$	(4 700) \$	22 708 \$				
Variation en %	-5,1%	-12,2%	7,6%	3,2%	-0,8%	0,6%	-8,4%	-4,4%	1,7%				